

**UNION  
EUROPÉENNE**

La Commission estime que les principaux pays de l'Union affichant un déficit excessif de leurs finances publiques ont pris les mesures qui s'imposaient pour le corriger. Elle a par ailleurs recommandé d'ouvrir une procédure contre Chypre, le Danemark et la Finlande.

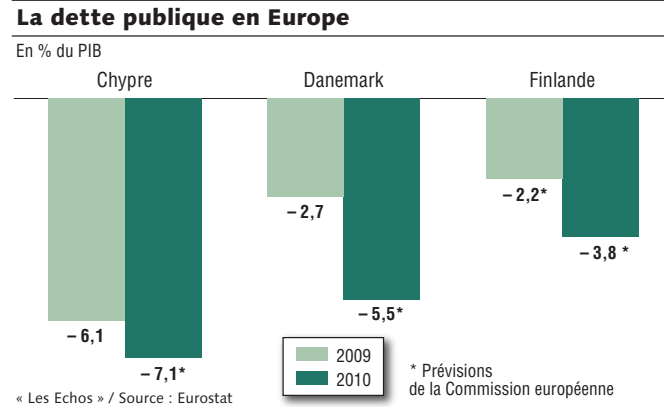
# La plupart des pays de l'Union en bonne voie pour corriger leurs « déficits excessifs »

DE NOTRE BUREAU DE BRUXELLES.

L'image de la France (voir « Les Echos » d'hier), les principaux pays de l'Union européenne, dont le déficit excède la limite des 3 % du PIB instaurée par le Pacte de stabilité et de croissance, ont pris les mesures nécessaires pour revenir dans les clous à la date fixée par leurs partenaires.

La Commission européenne a donc exclu, hier à Strasbourg, de franchir une nouvelle étape dans la procédure de déficit excessif contre douze pays : la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la République tchèque, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Slovaquie et la Slovaquie. Elle a cependant décidé d'entamer une procédure en déficit excessif contre trois nouveaux Etats membres : Chypre, le Danemark et la Finlande.

Vingt-trois pays sur vingt-sept enregistrent désormais un déficit supérieur à 3 %, la Bulgarie devant



**Vingt-trois pays sur vingt-sept enregistrent un déficit supérieur à 3 %.**

être la prochaine sur la liste. Seuls le Luxembourg, la Suède et l'Estonie réussiraient à échapper à cette sanction en maintenant leur déficit à respectivement 3,5 %, 2,1 % et 2,4 % de PIB en 2010

« Pour les douze pays que nous

avons étudiés, les mesures annoncées permettront d'atteindre les objectifs de réduction de déficit fixés d'un commun accord pour 2010 », a expliqué Olli Rehn, le commissaire européen chargé des Affaires économiques et monétaires, qui a sa-

lué « la stratégie coordonnée et différenciée » de sortie de crise et d'assainissement budgétaire appliquée par tous ces pays. Ainsi, la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas devraient revenir sous la barre des 3 % de déficit en 2013.

## Une vigilance particulière

Pour les trois nouveaux pays concernés par cette procédure, Bruxelles propose de fixer cette échéance à 2011 pour la Finlande, 2012 pour Chypre et à 2013 pour le Danemark. Les ministres européens des Finances devraient décider des recommandations à leur adresser lors de leur prochaine réunion du 13 juillet, ces pays disposant ensuite de six mois pour annoncer les mesures qu'ils ont prises ou qu'ils comptent prendre pour respecter ces échéances. S'il n'envisage pas de passer aux étapes suivantes de la procédure de déficit excessif pour les douze pays passés au

crible cette semaine, le commissaire Rehn a cependant appelé l'Espagne et le Portugal à une vigilance particulière, en préparant notamment de nouvelles mesures d'assainissement pour l'exercice 2011. « Pour ramener son déficit à 6 % de PIB en 2011, l'Espagne devra se fixer de nouveaux plafonds de dépenses

l'année prochaine et poursuivre ses réformes du marché de l'emploi et de son système de retraite », a-t-il expliqué. Le Portugal, quant à lui, devra « annoncer des mesures concrètes supplémentaires » pour ramener son déficit à 4,6 % de PIB l'année prochaine.

JACQUES DOCQUIERT